



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association saint-germanoise CALVAIRES ET ORATOIRES remporte le prix Denéchau du Patrimoine 2025.

Le prix Alain Denéchau, attribué par l'A.N.D.S., récompense chaque année à l'échelle national un projet de restauration du patrimoine chrétien implanté en France. Le prix a été attribué à l'association saint-germanoise (78) Calvaires et Oratoires pour le projet de restauration de la croix Saint-Simon implantée dans la forêt de Saint-Germain ; cette croix fait partie du « sentier des oratoires ».

L'association Calvaires et Oratoires qui a son siège à Saint-Germain-en-Laye a pour objet (i) de dresser un inventaire à l'échelle mondiale du petit patrimoine chrétien et (ii) de participer localement à la restauration de petits « édifices »

La croix Saint-Simon : Claude de Rovroy, duc de Saint-Simon, père de l'auteur des célèbres Mémoires, capitaine gouverneur de Saint-Germain, édifie en 1635 une croix en pierre qui porte son nom en remerciement des honneurs dont Louis XIII l'avait comblé. Les blasons du roi de France et de Claude Saint-Simon (blason le collier de l'ordre de la Toison d'OR) ornent une des faces de la croix. Renversée en 1793, elle est rétablie en 1836 puis restaurée une première fois en 1957.

Sur le plan technique, s'agissant d'un monument historique, la restauration fait appel à des sociétés spécialisées, dont l'association « SOS Calvaires » qui devrait prendre en charge le remplacement de la croix. La conduite du projet est assurée par l'association Calvaires et Oratoires en liaison avec les services techniques de l'ONF et avec le soutien de plusieurs associations ayant réalisé des projets semblables.

Le budget de 25 000 € a été bouclé grâce à la participation du fond de dotation ONF-Agir pour la forêt, à un don de l'association « connaissance et sauvegarde des oratoires », et à des dons versés sur la cagnotte ouverte par SOS Calvaires. Le prix Alain Denéchau a permis de finaliser le budget.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de restauration de l'ensemble des oratoires de la forêt de Saint-Germain.